

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 786 fixant la date de la vérification des poids et mesures pour l'année 1940.

n° 786

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 septembre 1940

Numéro JO
n° 526 du 30/09/1940

Date du numéro
30 septembre 1940

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu l'arrêté du 6 septembre 1924 réglementant les droits de vérification des poids et mesures à la Côte française des Somalis et l'arrêté du 23 octobre 1934 fixant les tarifs de vérification,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La vérification des poids et mesures pour l'année 1940 s'effectuera pendant la deuxième quinzaine du mois de septembre.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

GERMAIN.